

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres : 22
En Exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 00
Absentions : 00

L'an deux mille vingt,
Le 18 septembre à 16h30
Le Comité Syndical
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des
fêtes de Richelieu sous la présidence de **Monsieur Gilles MORTIER**
Date de convocation : 10/09/2020

PRESENTS :

MMES Nadège ARNAULT – Florence BOULLIER – Aurélie GASNIER-
ROCHER - Sophie LAGREE - Isabelle RAIMOND-PAVERO
MM. Christophe BAUDRY - Claude BORDIER - Thierry BRUNET – Michel
CHAMPIGNY - Francis DESBOURDES - Jean-Luc DUPONT - Denis FOUCHE
- Didier GODOY - Etienne MARTEGOUTTE – Serge MOREAU - Gilles
MORTIER – Christian PIMBERT - Laurent RAINEAU – Paul TULASNE

Absent excusé :

Michel FERRAND

Absents :

Michel CHAMPIGNY – Eric LOIZON

OBJET :

**Délégation de pouvoirs au
Bureau**

Sophie LAGREE est désignée Secrétaire de séance.

Traditionnellement et en vertu d'une délégation de compétence reçue en
début de mandat, le Bureau est chargé de suivre la mise en œuvre du
Contrat régional de Solidarité territoriale (CRST) 2018-2024 :

- Avis sur les demandes de subventions déposées, à transmettre à
la Région
- Travail sur les propositions inhérentes à la mise en œuvre du CRST
(bilan à mi-parcours et propositions de révision du CRST...) qui
seront soumises à l'approbation du Comité syndical
- Organisation du Comité de Pilotage territorial de suivi du CRST
annuel

Depuis la dernière réunion du Bureau en mars 2020, plusieurs dossiers de
demandes de subventions au titre du CRST et du dispositif A vos ID ont été
déposés et restent en attente de l'avis du Pays, pour que la Région puisse
les inscrire à l'ordre du jour d'une Commission permanente régionale et
accorder les crédits.

Le Comité syndical est informé des demandes de subventions approuvées
et reste compétent pour les principales décisions relatives au CRST :
élaboration du programme d'actions et de la maquette financière, bilan à
mi-parcours et révision du CRST, bilan et évaluation finaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical accepte de
déléguer la compétence « mise en œuvre du CRST » au Bureau



Pour extrait conforme,
Le Président,


Gilles MORTIER